

## Les Cahiers de droit

### Éditorial

#### La direction



---

Volume 8, Number 3, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004311ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004311ar>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

#### ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this document

La direction (1966). Éditorial. *Les Cahiers de droit*, 8(3), 249–249.  
<https://doi.org/10.7202/1004311ar>

---

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## ● ÉDITORIAL

*Nous franchissons, avec notre troisième livraison de l'année, un autre pas vers notre objectif.*

*Contrairement à ce que nous avons fait dans nos deux premiers numéros, celui-ci n'a pas un thème central; en revanche, nous présentons un choix plus varié où le théorique et le pratique se joignent, même si les aspects pratiques l'emportent.*

*Nous voudrions aussi sensibiliser nos lecteurs à un projet qu'ils recevront vers la fin de juillet : notre quatrième numéro de l'année.*

*A notre connaissance nous faisons œuvre de pionnier, car nous avons préparé ce numéro conjointement avec U.B.C. LAW REVIEW. Le Centenaire nous a inspiré ce projet dans lequel nous tâcherons, avec nos collègues de la Colombie canadienne, d'offrir à nos lecteurs des textes étudiant certains aspects du Droit canadien. La juxtaposition de ces textes fera de notre numéro — c'est là notre espoir — un instrument fort valable pour l'étude comparée du Droit canadien.*

LA DIRECTION